



Nouvelle Convention Collective Nationale de la Métallurgie : Une attaque générale pour baisser les salaires !

Pourquoi cette Nouvelle Convention Collective Nationale ?

C'est le patronat de la Métallurgie et son syndicat, l'UIMM, qui en a été à l'initiative. Et le Président des patrons de la Métallurgie applaudit des deux mains la signature par la CFDT, la CFE-CGC et FO. La CFTC aurait aussi voulu signer, mais faisant moins de 10% des voix au niveau national, elle n'en a pas eu « le droit ».

Si le patronat a changé toutes les règles, ce n'est pas pour que rien ne change, comme le dit la direction de l'usine ici.

Non, si le patronat a voulu tout changer, c'est pour s'attaquer aux droits ouvriers, aux primes, au contingent d'heures supplémentaires... et surtout aux salaires.

Pour exploser les profits tirés de notre travail, le patronat s'attaque à l'ensemble des 1,6 millions de salariés de la Métallurgie.

Quels sont les principaux reculs contenus dans cette CCN ?

- Les primes de déplacements ne seront plus un droit. (On a déjà tous pu le comprendre ici à TMMF)
- La durée de période d'essai sera doublée.
- Les règles de la prime d'ancienneté et des jours de congés d'ancienneté seront modifiées.
- Le contingent d'heures supplémentaires pourra passer de 220 heures à 300 heures par an.
- Le forfait cadres pourra passer de 218 jours/an à 235.
- Les licenciements pour arrêts maladie jugés trop longs ou répétitifs pourront devenir légaux sous le faux prétexte de désorganisation de la production.
- Une refonte totale des fiches de paie avec des nouvelles classifications : ainsi, les Salaires Minima Hiérarchiques (SMH), qui correspondent aux classifications de A1 à I18 ne correspondront plus à notre salaire de base actuel.

Mais ce n'est pas une fatalité, et cette CCN, même signée, peut se retrouver à la poubelle si les travailleurs de la Métallurgie refusent son application et créent un rapport de force suffisant pour faire reculer les patrons.

Quelles seront les conséquences sur la fiche de paie ?

La fiche de paie qu'on aura fin janvier sera profondément modifiée. Comme avec la fiche de paie actuelle, Toyota a intérêt à la compliquer au maximum pour qu'on ait du mal à s'y retrouver... et à ne pas communiquer à l'avance à chaque salarié une simulation de la fiche de paie qu'on aura fin janvier 2024.

Il est nécessaire qu'on comprenne tous que les **Salaires Minima Hiérarchiques (SMH)** de la CCN, des classifications de A1 à I18 ne correspondront plus à notre salaire de base actuel.

Le SMH, ce sera le salaire de base actuel + les temps de pause + les primes d'équipe + le 13^{ème} mois....

Ce SMH permet donc de fixer le salaire horaire en dessous du taux horaire du SMIC !

Et si Toyota, et toutes les grosses entreprises de la Métallurgie, ont choisi de fixer le niveau minimum des classifications à B3, c'est parce qu'elles ont calculé qu'elles n'auront pas à rajouter un rond sur les salaires actuels, même les plus bas !

Ainsi, les 1904,30 euros brut de SMH pour un TM classé B3 ou les 2129,20 euros brut pour un TL classé C6 ou encore les 2200 euros brut pour un technicien classé D7 ne sont en rien une garantie salariale, mais plutôt une possibilité légale offerte à la direction pour tirer tous les salaires vers le bas, et même la possibilité légale de les baisser à terme en s'appuyant sur la loi travail « El Khomri », et de baisser les salaires pour les nouveaux salariés dans l'usine, intérimaires, CDD et CDI.

Notre problème à tous, qu'on soit TM, TL, technicien de maintenance ou cadres, c'est avant tout de ne pas tomber dans le piège des divisions que représentent ces classifications.

Notre problème à tous, c'est de pouvoir vivre dignement de notre travail, en imposant des augmentations générales des salaires, l'indexation des salaires sur les hausses réelles des prix, et être suffisamment forts pour empêcher la direction d'appliquer les reculs de cette Nouvelle Convention Collective !

Alors, il sera nécessaire que les salariés se défendent collectivement. Les travailleurs de l'automobile aux USA ont obtenu par la grève 25% d'augmentation sur 4 ans. Un ouvrier chez Stellantis aux USA va ainsi gagner plus de 40 euros de l'heure, et chez Toyota 32 euros de l'heure !

Et nous ?



Groupe d'emploi	Classe d'emploi	Nouvelle grille des Salaires Minima Hiérarchiques annuels Brut (SMH)	SMH mensuels brut (Salaire de base + prime d'équipe + temps de pause +1/12 du 13ème mois)	Catégories
A	1	21 700 € Brut	1808,33 € Brut	NON CADRES
	2	21 850 € Brut	1820,83 € Brut	
B	3	22 850 € Brut	1904,20 € Brut	
	4	23 400 € Brut	1950,00 € Brut	
C	5	24 250 € Brut	2020,83 € Brut	
	6	25 550 € Brut	2129,20 € Brut	
D	7	26 400 € Brut	2200,00 € Brut	
	8	28 450 € Brut	2370,83 € Brut	
E	9	30 500 € Brut	2541,67 € Brut	
	10	33 700 € Brut	2808,33 € Brut	
F	11	34 900 € Brut	2908,33 € Brut	CADRES
	12	36 700 € Brut	3058,33 € Brut	
G	13	40 000 € Brut	3333,33 € Brut	
	14	43 900 € Brut	3658,33 € Brut	
H	15	47 000 € Brut	3916,67 € Brut	
	16	52 000 € Brut	4333,33 € Brut	
I	17	59 300 € Brut	4961,67 € Brut	
	18	68 000 € Brut	5666,67 € Brut	

La CGT Métallurgie appelle à la grève le jeudi 9 novembre avec une manifestation régionale le 9 novembre, 10h Place d'Armes à Valenciennes. La CGT Toyota appelle à 1h de grève minimum du mercredi 8 novembre 21h au vendredi 10 novembre 6h.

Toyota : 16,4 milliards de bénéfices en 6 mois ! De l'argent, il y en a pour augmenter les salaires et embaucher en CDI !

Le groupe Toyota vient d'annoncer les résultats financiers pour le trimestre du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023 : 8 milliards d'euros de bénéfice net !

Du 1^{er} avril au 30 septembre 2023, en 6 mois seulement, le groupe engrange donc 16,4 milliards d'euros, un bénéfice record !

Une partie de ces bénéfices record vient de notre travail à tous ici, à TMMF, qu'on soit en intérim, en CDD ou en CDI, ouvriers, employés, techniciens ou ingénieurs.

Augmenter les 5 000 salariés de l'usine de 500 euros net par mois, cela ne représenterait « que » 45 millions d'euros sur un an, cotisations patronales incluses : 0,27% seulement de 6 mois de bénéfices !... et transformer en CDI un emploi en intérim ou en CDD ne coûterait quasiment rien.

La direction de l'usine s'apprête-t-elle à augmenter les salaires à l'occasion des prochaines NAO ?

Pas du tout. Elle a déjà prévenue, lors de l'augmentation du SMIC au mois de mai, que cette augmentation, ou plutôt ces miettes répercutées à tous les salaires, étaient une « avance » sur les miettes qu'elle veut lâcher en décembre. Mais une miette + une miette, ça n'a jamais fait une tartine !

Alors, préparons-nous à défendre nos salaires et à imposer des augmentations à la hauteur de nos besoins !

Pour contacter la CGT :

Eric PECQUEUR 06 29 36 87 40 (Ass. Eq. Bleue)
 Quentin LECLERCQ 06 67 38 24 28 (Peinture. Eq. Jaune)
 J. Christophe BAILLEUL 06 20 62 50 83 (Presses Eq. Bleue)
 Daniel RAQUET 06 03 40 05 48 (Ass. Eq. Bleue)
 Kamel SALLAK 07 67 63 84 12 (Peinture Eq. Bleue)
 Guillaume CONNART 06 33 17 95 66 (Ass. Eq. Verte)
 Anna PRUD'HOMME 06 98 77 39 71 (Ass. Eq. Bleue)

Edith WEISSHAUPT
 Guillaume VASSEUR
 Catherine ZAKRZEWSKI
 Sylvain NIGUET
 Alexis CLEMENT
 Thomas PIEDANNA
 Teddy BACQUET

06 68 36 14 71 (Peinture Eq. Bleue)
 06 73 35 84 14 (Ass. Eq. Bleue)
 06 74 90 75 89 (Ass. Eq. Jaune)
 06 77 26 47 05 (Peinture Eq. Jaune)
 07 83 90 89 96 (Peinture Eq. Jaune)
 07 66 11 93 23 (Peinture Eq. Bleue)
 06 85 82 44 69 (Peinture Eq. Verte)

Ainsi que tous les militants de la CGT connus dans les ateliers

ou par mail : cgt.toyota@live.fr



La CGT Toyota Onnaing